



Communiqué

Réforme Blanquer :

la philosophie en vitrine, son enseignement menacé

Jean-Michel Blanquer nous avait assuré en décembre dernier de son attachement à l'enseignement de la philosophie, lequel ne serait pas menacé par la réforme en cours, et pourrait même être étendu¹.

Maintenant que le projet ministériel de réforme du baccalauréat et du lycée est connu et que les projets de textes réglementaires ont été rendus publics, nous constatons que, loin des belles promesses, la philosophie sera marginalisée dans le nouveau lycée.

Le coefficient annoncé pour l'« épreuve universelle de philosophie » est inférieur à celui de la série S, celle des séries générales où la philosophie compte aujourd'hui le moins². Cela ne représente un progrès que dans la voie technologique, mais sans pour autant que les dédoublements indispensables au travail des élèves soient proposés.

La seule « spécialité » dans laquelle la philosophie sera présente, « Humanités, lettres, philosophie » n'est pas clairement définie. Il n'est pas même certain que les élèves puissent y bénéficier de l'horaire minimum dont ils ont besoin, soit 2 h en Première et 3 h en Terminale. Les disciplines y perdront leur spécificité et leur fusion semble préparer la bivalence.

Cantonner la philosophie à cette seule spécialité revient à ignorer les dimensions politique, épistémologique, esthétique de cette discipline qui lui sont pourtant essentielles.

Cette spécialité, à l'horaire et au contenu incertains, ne sera pas même proposée dans tous les lycées. Là où elle le sera, elle ne permettra pas de garantir le travail d'approfondissement patient et rigoureux actuellement offert aux élèves des 2300 Terminales L. Chaque année, un nombre significatif d'élèves de Terminale littéraire s'engagent dans des

¹ <http://www.appep.net/rencontre-avec-jean-michel-blanquer/>

² L'« épreuve universelle » comptera pour 8% du baccalauréat. Actuellement la philosophie représente 18% du bac L, 11% du bac ES, 9% du bac S, 5% du bac technologique.

études de philosophie après avoir suivi cet enseignement approfondi. *Avec la disparition de la filière littéraire, ce sont les départements de philosophie des universités qui sont menacés.*

La fameuse « épreuve universelle » ne constitue en rien un progrès. Il ne s'agit formellement que d'une reconduction de l'épreuve commune existante : tous les élèves des séries générales et technologiques passent déjà une épreuve de philosophie. Mais en réalité, la nouvelle architecture du baccalauréat affaiblit ce qui existe aujourd'hui. Cette « épreuve universelle », au coefficient diminué, sera en effet la dernière du baccalauréat. Qui peut croire que les élèves continueront de la prendre au sérieux, alors que l'examen sera déjà joué à 92 %, que les lycées seront désertés après le passage en mai des deux épreuves de spécialité, qui représentent à elles seules le tiers du baccalauréat, et qu'elle ne comptera pas dans la détermination du cursus universitaire des élèves ?

Ces dispositions sont en contradiction totale avec les déclarations officielles antérieures, que condense cette étrange formule, abondamment citée dans la presse : « la philosophie sera une épreuve universelle » !

Cette formule reconnaît pourtant le besoin des élèves de faire de la philosophie. Étudier des notions communes c'est, pour chaque élève, expérimenter par un travail méthodique de réflexion la possibilité durable de maîtriser toutes les connaissances acquises durant sa scolarité, c'est donc aussi avoir la chance de s'approprier les ressources et les outils pour une véritable autonomie, dans ses études, son travail et sa vie. La démarche philosophique offre une voie rationnelle pour aborder, loin des fanatismes, les nouveaux défis qu'apportent, pour l'existence de tous, le développement des sciences et des techniques en même temps que l'insertion accélérée des cultures dans le processus de mondialisation.

La philosophie n'est ni un vague supplément d'âme, ni un legs patrimonial que nous aurions à honorer. La portée cruciale de son enseignement dans les études secondaires doit être reconnue et garantie par des dispositions nationales adéquates.

Hors de ces mesures institutionnelles, les louanges adressées à la philosophie ne seraient qu'opération de séduction ou de communication dont personne ne peut être dupe.

Au-delà de tous les professeurs, l'APPEP appelle donc l'opinion publique à se mobiliser pour défendre et promouvoir l'enseignement de la philosophie dans le lycée français de demain.

Paris, le 18 mars 2018